



Déclaration de la FSU-Loiret

CTSD 14 mars 2019

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Ce CTSD réuni, pour la première fois, afin d'étudier les règles techniques du mouvement des enseignants du 1^{er} degré revêt un caractère très particulier et important pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce que ce règlement impacte chaque année près d'un tiers de la profession qui participe au mouvement. Ensuite parce que les nouveautés de la circulaire ministérielle couplées à une toute nouvelle application qui, de plus, limite les données de la circulaire, et à un calendrier imposé très resserré modifie en profondeur le règlement départemental.

Avant de vous faire part de la liste des points qui restent pour nous des « lignes rouges », nous tenons à souligner, dans ce contexte, la qualité des groupes de travail, et notamment du dernier, menées avec vos services dans un délai contraint pour tous, toujours dans le dialogue et avec le souci commun de faire « au mieux » ou, tout du moins, « au moins pire » pour les enseignants du primaire du Loiret.

Cependant, et malgré tous vos efforts pour tenter d'intégrer un certain nombre de nos demandes, nous ne pouvons accepter, d'une part, qu'un outil puisse diriger un règlement en limitant le nombre de certains items à saisir (vœux, zones géographiques...), d'autre part, que des indications dans la circulaire soient interprétées pour limiter l'impact sur la majorité de nos collègues (AGS, priorités ou majorations diverses, rapprochements de conjoints...).

Enfin, il n'est pas possible de se prononcer aujourd'hui sur un règlement qui a subi des modifications de dernière minute entre un groupe de travail et un CTSD distants, de plus, de 48h et ce malgré votre écoute supplémentaire lors de l'audience intersyndicale d'hier.

En outre, le nombre d'inconnues à ce jour est trop important : quid des « filtres » que vous poseriez afin d'affecter « à marche forcée » les collègues ? Du « bornage » des barèmes ? de la « phase » où serait mise en place les priorités « manuelles » des réintégrations après congé parental, détachement, CLD, disponibilités..., du tutoriel ministériel afin de guider nos collègues.

C'est la raison pour laquelle, au niveau national comme académique, nous avons demandé le report de ce nouveau règlement, de cette nouvelle application puis, hier, de faire de ce CTSD un dernier groupe de travail et de reporter le vote au début de semaine prochaine afin d'envisager ce nouveau règlement avec plus de sérénité.

Au delà de ces points « techniques », nous réitérons nos demandes qui constituent, pour nous des lignes de blocage :

- Le maintien de l'AGS comme base inébranlable du barème mais qui ne doit pas être un frein pour majorer certaines autres préconisations ministérielles à partir du moment où on n'interprète pas l'AGS comme étant » de « l'expérience ou d'un parcours professionnels »
- la non extension du nombre de vœux à plus de 30.
- l'imposition d'un vœu infra départemental très large dont nous demandons la suppression et la transformation en vœu géographique « possible » correspondant à toutes les zones existantes quitte même à les réduire.
- la non prise en compte de la possibilité de prendre un temps partiel pour tous malgré qu'une avancée ait été faite pour les remplaçants à 50 %
- La non prise en compte de « majorations » pour des mesures médicales et sociales hors handicap.
- la non prise en compte des majorations, notamment pour les rapprochements de conjoints, pour tous les enseignants (stagiaires sortants et Titre provisoire) la non prise en compte d'une phase d'ajustement accompagnée d'une seconde CAPD manuelles.

Ce sont toutes les raisons pour lesquelles la FSU votera contre ce règlement non pas pour retarder les opérations mais simplement pour ne pas valider un règlement avec trop d'inconnus et qui entraverait la facilitation du droit à muter pour la très grande majorité de nos collègues : celles et ceux à titre provisoire ou non titulaires.